

INSTITUT DANIELLE CASANOVA INSTITUT POUR DÉFICIENTS AUDITIFS

AGIR POUR
UNE SOCIÉTÉ
SOLIDAIRE
ET INCLUSIVE



● PRÉSENTATION ET MISSIONS DE L'INSTITUT

Présentation de l'institut

L'Institut pour Déficients Auditifs (IDA) de l'Institut Danielle Casanova (IDC) accompagne des jeunes déficients auditifs de 0 à 25 ans.

Il intervient sur l'ensemble du département du Val d'Oise.

L'IDC propose un accompagnement à la fois thérapeutique, pédagogique et éducatif, articulé selon le projet individualisé de chaque jeune.

L'accompagnement est coconstruit entre le jeune, sa famille ou ses représentants, et l'équipe.

Il est essentiel que le jeune s'engage comme acteur dans son projet.

Les services et sections de l'IDA :

- SAFEP, Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (0-3 ans),
- SEHA – Section pour Enfants avec Handicaps Associés (5-12 ans),
- SEES – Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés (3-12 ans),
- SSEFS – Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la scolarisation Individuel (3-25 ans) ou Collectif (12-25 ans)

Le jeune est admis sur notification de la CDAPH*.

Ses missions

L'Institut pour Déficients Auditifs veille au développement du potentiel de chaque jeune, dans son environnement quotidien et ce, dans le respect de ses attentes et de ses capacités.

Pour y répondre, l'équipe utilise des moyens de compensation adaptés aux besoins.

Ses actions s'orientent autour de quatre axes :

- l'inclusion scolaire,
- l'inclusion sociale et citoyenne,
- l'information et le soutien familial,
- les soins et rééducations.

L'IDC a pour missions spécifiques, auprès des jeunes déficients auditifs, l'éveil et le développement de la communication entre l'enfant déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées. Les professionnels apportent aide et soutien auprès de la famille et de l'entourage de l'enfant.

Les interventions de l'équipe peuvent se dérouler à l'école, au domicile, sur le site de l'IDC, ou sur tout autre lieu habituel de vie de l'enfant.

* Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.



● ÉQUIPE ET STATUTS DE L'INSTITUT



Une équipe pluridisciplinaire

- assistant social,
- audioprothésiste,
- enseignant spécialisé et LSF,
- équipe administrative,
- équipe de Direction,
- équipe éducative,
- équipe pédagogique Éducation Nationale,
- équipe technique,
- ergothérapeute,
- infirmier DE,
- Interprète Langue des Signes Française,
- médecin spécialiste,
- médiateur, pédagogique,
- neuropsychologue,
- orthophoniste,
- professeur CAPEJS,
- psychologue clinicien,
- psychomotricien.

Les statuts

L'Institut Danielle Casanova est un établissement médico-social agréé et financé par l'Agence Régionale de Santé Île de France (ARS Île de France).

Il s'inscrit dans le cadre de la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'établissement est géré par l'association « Les PEP Grand Oise » dont le siège est à Beauvais.

L'organisme de contrôle est l'ARS Île de France, Délégation Territoriale du Val d'Oise.

L'Institut Danielle Casanova accompagne :

- des jeunes atteints de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (10 places) en SESSAD TSLA,
- des jeunes déficients auditifs (200 places) dans le cadre de son Institut pour Déficients Auditifs en SESSAD et IME.



Les PEP Grand Oise
4 rue Gui Patin
60000 Beauvais 03 44 06 52 20
contact@lespepgrandoise.org
lespepgrandoise.org



Institut Danielle Casanova
Institut pour Déficients Auditifs

22-26 rue de Picardie
95100 Argenteuil
01 39 98 42 60

contact-ldc@lespepgrandoise.org
www.lespepgrandoise.org

